



Rencontre avec le Ministre Gignac

Le 2 mars dernier, la Fédération des producteurs de bois du Québec a rencontré le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Clément Gignac, ainsi que le sous-ministre associé aux forêts, M. Richard Savard. Cette rencontre aura permis de faire le point sur les dossiers de l'heure pour notre organisation : le renouvellement des budgets dédiés à la mise en valeur de la forêt privée, la révision du Programme de remboursement des taxes foncières à l'intention des producteurs forestiers, le respect du principe de résidualité dans le nouveau régime forestier qui entrera en vigueur l'an prochain, ainsi que la situation sur les marchés du bois.

Dossier des taxes foncières

Sans tambour ni trompette, la campagne de représentation «Qu'allez-vous faire pour soutenir les producteurs de la forêt privée?» s'est amorcée en février dernier et se poursuivra au cours des prochains mois. Selon les échos des premières assemblées de secteurs, les propriétaires de boisés des quatre coins de la province se mobilisent et se montrent désireux de faire passer leur message.

Au cours des prochains mois, ils tenteront d'influencer leurs élus pour que ceux-ci s'occupent d'un problème important : la révision du Programme de remboursement des taxes foncières. Cette révision, promise en 2011, permettrait de diminuer le fardeau fiscal de plusieurs milliers de forestiers qui aménagent et mettent en valeur la forêt privée.

Les propriétaires, présents aux assemblées organisées par les syndicats et offices de producteurs forestiers, sont ainsi invités à envoyer une carte postale à leurs députés afin que ceux-ci transmettent le message au ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF), M. Clément Gignac. Parallèlement, la FPBQ poursuit ses discussions avec le personnel du MRNF sur la nature des changements à apporter au Programme afin que celui réponde aux besoins des propriétaires et producteurs forestiers.

D'autres actions sont à venir dans le cadre de cette initiative.



Étude pour l'établissement de centres de mise en copeaux des bois de la forêt privée

Le MRNF et la FPBQ ont développé conjointement un projet pour évaluer la pertinence d'établir des centres de mise en copeaux du bois de la forêt privée sur le territoire québécois.

Avec la fermeture temporaire ou permanente de plusieurs usines de panneaux et de pâtes et papiers, la commercialisation de bois de trituration se complexifie dans plusieurs régions du Québec. De plus, certaines usines consommant du bois rond annoncent qu'elles privilégieront un approvisionnement en copeaux à moyen terme. Enfin, de nouveaux utilisateurs recherchent des copeaux de la forêt privée pour approvisionner de petites centrales d'énergie.

Ce projet vise donc à évaluer la demande pour des copeaux de bois de la forêt privée, leurs coûts de production par rapport aux autres sources d'approvisionnement, ainsi que la localisation d'éventuels centres de mise en copeaux qui recevraient le bois des producteurs forestiers. Le centre de recherche FPInnovations a été mandaté pour réaliser cette étude dont les résultats sont attendus à l'été 2012. Le banc d'essai de ce projet touchera les régions syndicales de l'Estrie, du Centre-du-Québec, de Québec, de la Mauricie, de la Beauce et de la Côte-du-Sud. Les résultats seront exportables à l'ensemble du territoire de la forêt privée.

Journée de réflexion provinciale sur la mise en marché des bois

Notre traditionnelle journée de réflexion à l'intention des représentants des syndicats et offices de producteurs de bois se tiendra le 22 mars prochain, à Longueuil. Cette journée permettra notamment d'aborder le dossier des garanties de paiement pour le bois livré, de la demande pour le bois certifié, et des perspectives sur les marchés du bois pour la prochaine année.

Cotisations à la Commission de la santé et de la sécurité au travail du Québec

Est-ce qu'un syndicat de producteurs forestiers peut être tenu responsable des cotisations impayées à la Commission de la santé et de la sécurité au travail du Québec (CSST) par un entrepreneur forestier oeuvrant sur son territoire? Le 27 janvier dernier, le Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec a eu gain de cause en appel d'une décision de la CSST qui prétendait que le Syndicat était un donneur d'ouvrage aux producteurs de bois, ce qui l'exposait à la responsabilité de payer les cotisations dues à la CSST. La commissaire ayant entendu l'appel a reconnu que le Syndicat n'est qu'un intermédiaire entre les producteurs et les usines achetant le bois, et qu'aucun contrat de récolte de bois n'est donné aux producteurs par le Syndicat.



Le calcul des nouvelles garanties d'approvisionnement en bois de la forêt publique

Tel que prévu à l'article 91 de la nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, la FPBQ et ses affiliés ont travaillé en cours d'année à évaluer l'offre de bois disponible en forêt privée, conjointement avec le MRNF, pour alimenter les usines de transformation afin que les nouvelles garanties d'approvisionnement en bois de la forêt publique permettent aux producteurs d'obtenir un accès aux marchés.



Dans le cadre du nouveau régime forestier qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2013, les usines de transformation se verront accorder des garanties d'approvisionnement en bois de la forêt publique, remplaçant ainsi leurs anciens contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier. Une évaluation rigoureuse des besoins des usines, ainsi que de l'offre de bois en provenance de la forêt privée et des autres sources d'approvisionnement, permettra d'améliorer l'application du principe de la résidualité du bois de la forêt publique. Autrement, les usines disposeront de garanties d'approvisionnement suffisamment élevées et considéreront le bois de la forêt privée uniquement comme un approvisionnement marginal, utilisé lors des hauts de cycle économique.

L'évaluation de l'offre de bois de la forêt privée se distingue toutefois du calcul de possibilité de récolte forestière qui ne tient pas compte des volumes de bois qui seront réellement récoltés par les producteurs de la forêt privée, mais plutôt du potentiel de récolte théorique si l'ensemble de ceux-ci étaient actifs.

Assemblées générales des syndicats et offices de producteurs forestiers

11 avril 2012	8 h 30	Labelle	Auberge L'Étape, 265 boul. Paquette Mont-Laurier
17 avril 2012	19 h 00	Mauricie	Restaurant l'Escapade, 3383 rue Garnier Shawinigan
18 avril 2012	9 h 30	Gatineau	Salle municipale, 5 rue de la Polyvalente Gracefield
18 avril 2012	13 h 00	Abitibi-Témiscamingue	Hôtel Alpin, 260 boul. Rideau Rouyn-Noranda
19 avril 2012	9 h 00	Sud-Ouest du Québec	Best Western, 420 Mgr. Dubois St-Jérôme
24 avril 2012	9 h 00	Région de Québec	Hôtel Clarion Québec, 3125 boul. Hochelega Québec
24 avril 2012	9 h 30	Côte-du-Sud	Restaurant Normandin 700 Route de l'Église, St-Jean-Port-Joli
24 avril 2012	13 h 00	Centre-du-Québec	L'Érable Rouge, 3324 Route 161 Saint-Valère
24 avril 2012	19 h 00	Beauce	Assemblée générale annuelle du plan conjoint Villa des Pins, 2509 Route Kennedy Notre-Dame-des-Pins
25 avril 2012	9 h 30	Gaspésie	Centre communautaire Adrien Gauvreau 97, Place Suzanne Guité, New Richmond
26 avril 2012	8 h 30	Bas-St-Laurent	Hôtel Rimouski, 225 boul. René-Lepage Est Rimouski
26 avril 2012	19 h 00	Estrie	Hôtellerie Le Boulevard, 4201 Bertrand Fabi Sherbrooke
1 ^{er} mai 2012	19 h 00	Saguenay-Lac-St-Jean	Hôtel Universel 1000 boul. des Cascades Ouest, Alma
3 mai 2012	13 h 00	Pontiac	Recreation Hall, 2 Second St. Campbell's Bay

22 mars

Journée provinciale de réflexion sur la mise en marché FPBQ – Longueuil

23 mars

C.A. élargi FPBQ – Longueuil

26 et 27 mars

Conseil général UPA – Longueuil

30 mars

Table des partenaires provinciaux de la forêt privée – Québec



Nous vous invitons à transmettre votre adresse courriel à
Madame Andrée Trudel au atrudel@upa.qc.ca

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 565, Longueuil J4H 4E7